

# Adhésion à la charte du Parc National de Port-Cros



Créé le 14 décembre 1963, le Parc National de Port-Cros était à l'origine centré uniquement sur l'île de Port-Cros et ses îlots.

Ce cœur de parc s'est étendu aujourd'hui à une grande partie de l'île de Porquerolles et de sa zone maritime. En outre, une aire potentielle d'adhésion au parc ainsi qu'une aire maritime adjacente concernent désormais onze communes littorales varoises situées entre La Garde à l'ouest et Ramatuelle à l'Est.

Un projet de charte, résultat d'un travail de concertation mené depuis 2010 par le conseil d'administration du parc avec les acteurs du territoire et les élus, est actuellement en cours de mise en place sur cet espace. Il a pour vocation de mettre en oeuvre une gestion durable de cette zone dans une démarche participative.

En ce qui concerne la commune du Pradet, l'aire potentielle d'adhésion concerne 450 hectares soit 43,4 % du territoire communal. Elle couvre ainsi notamment l'ensemble de la façade littorale, des Oursinières à l'anse San Peyre, le massif de la Colle-Noire, le bois de Courbebaisse, le Parc Victor Cravéro, l'espace naturel sensible de Monaco et la zone humide du Plan.



Les élus socialistes au Conseil Municipal soutiennent le processus d'adhésion de notre commune à l'aire potentielle d'adhésion du Parc National de Port-Cros et au projet de charte.

Ce projet constitue en effet un atout significatif pour notre commune en lui offrant des opportunités de développement tout à fait intéressantes :

- d'abord en terme de **protection de notre territoire communal, de notre patrimoine et de notre biodiversité locale,**
- ensuite en terme de **capacité à monter des projets inscrits dans le cadre d'un développement soutenable et à bénéficier de nouveaux financements supplémentaires,**
- en terme aussi de **label,** de marque valorisant davantage notre commune, **favorisant la commercialisation des produits locaux** notamment et le **développement d'un tourisme durable mieux étalé durant l'année,**
- en terme enfin de **retour d'expériences du réseau** des Parcs Nationaux de France et des collectivités locales concernées.

Nous souhaitons que l'ensemble des acteurs du monde associatif et économique du Pradet soit pleinement associé à ce projet.

Lors de la réunion du 28 avril dernier de la commission extra-municipale consacrée à ce sujet, nous avons pu constater certaines interrogations, voire quelques inquiétudes ou réticences qui ont pu être exprimées par certains usagers du territoire (chasseurs, agriculteurs,...).



Nous demandons donc que soit poursuivi, dans le cadre d'une démarche participative, un travail d'écoute, de dialogue et de concertation engagé avec les acteurs locaux afin de lever tout malentendu éventuel et faciliter la réussite de ce projet.

Marie-Paule DELAROCQUE  
marie-paule.delarocque@le-pradet.fr

Pour joindre vos  
élus PS  
d'opposition

Stéphane BELTRA  
stephane.beltra@le-pradet.fr



**PRADET +**  
**LE VRAI JOURNAL LOCAL**  
Parti Socialiste Section Le Pradet

## Lettre de Laurent BAILLOUX

### Secrétaire de section PS Section Le Pradet-Carqueiranne



Chères Pradétanes, chers Pradétans,

Nous voilà de retour après plusieurs mois de silence pendant les campagnes municipales et départementales (règles électorales obligent). Celles-ci ont vu l'élection d'un nouveau Maire pour notre commune et pour notre canton, dans lequel Carqueiranne avait rejoint Le Pradet et La Garde, la reconduction du Conseiller Général sortant de notre canton, accompagné de son ex suppléante. Dernièrement, notre parti a tenu son traditionnel Congrès triennal, à Poitiers. Cela a été l'occasion de confirmer Jean-Christophe Cambadélis à la tête de notre parti suite au vote des adhérents.



B Giner

Au niveau fédéral, Bernard Giner, issu de la section de La Garde, succède à Mireille Péirano. J'ai pour ma part été reconduit comme secrétaire de la section.

Au niveau national, la croissance au 1<sup>er</sup> trimestre a été plus forte que prévue (+0,6%). Dans l'attente des effets positifs de celle-ci, le chômage a continué à progresser régulièrement, et ce, malgré les mesures engagées par le gouvernement en faveur des entreprises pour faciliter l'emploi. Une certaine surenchère est menée par les organisations patronales pour obtenir un desserrement plus large du marché du travail. Ainsi, ne pas embaucher est un moyen de pression dans ce bras de fer politique, voire idéologique. Les secteurs de l'industrie et de la construction sont ceux qui payent le plus lourd tribut. Seul le secteur marchand tire son épingle du jeu.

Dans cette conjoncture économique compliquée, des réformes importantes continuent malgré tout d'être menées. Nous en développons quelques unes en pages intérieures. **Réforme de la santé - Prime d'activité.**

Nous faisons également un point sur la mise en place de la **réforme des rythmes scolaires**. En page intérieure, un article d'actualité sur la fermeture programmée de l'école élémentaire **Jean Jaurès**. En dernière page, nos élus font un point sur l'adhésion à la charte du **Parc National de Port-Cros**.

**Je vous souhaite au nom de la section PS, un bon été.**

Laurent BAILLOUX

laurentbailloux.ps83@fre.e.fr

06-30-71-71-88

www.ps-le-pradet-carqueiranne.fr/



PRADET +  
N° 14 - Juin 2015

# Réforme de la Santé - Tiers payant généralisé

L'Assemblée nationale a voté jeudi 9 avril la généralisation progressive du tiers payant, mesures phares du projet de loi de modernisation du système de santé, et l'une des plus combattues par la droite. Traduction d'une promesse de campagne du candidat François Hollande, le tiers payant doit devenir « un droit » pour tous les assurés à la fin novembre 2017. Avec le tiers payant, le médecin est directement rémunéré par l'Assurance-maladie et les complémentaires. **La ministre, comme les députés socialistes, ont plaidé pour un outil permettant de lutter contre le renoncement aux soins pour raisons financières.** Quasi généralisée à l'hôpital, la dispense d'avance de frais ne concerne actuellement que 30 % des consultations dans les cabinets médicaux de ville, essentiellement pour les patients bénéficiaires de la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et de l'aide médicale d'Etat. Le budget 2015 de la Sécurité sociale prévoit son extension aux bénéficiaires de l'ACS (aide à l'acquisition d'une complémentaire santé) à partir du 1er juillet.

A partir de janvier 2017, le tiers payant sera progressivement élargi à l'ensemble de la population, qui n'aura alors plus notamment à avancer le prix de la consultation du médecin traitant. Le dispositif deviendra alors véritablement « un droit » pour tous le 30 novembre 2017.



## Prime d'activité

Le gouvernement a récemment dévoilé sa nouvelle prime d'activité. Le dispositif sera éligible aux salariés et indépendants majeurs percevant moins de 1.2 fois le SMIC. Il rentrera en vigueur le 1er janvier 2016 et remplacera le RSA activité et la

Prime Pour l'Emploi (PPE). Les bénéficiaires devront déclarer tous les trois mois leurs revenus auprès de la CAF, en tenant compte des allocations et de l'APL qui leur sont éventuellement déjà versées. Principal changement, **elle bénéficiera aussi aux jeunes de moins de 25 ans qui étaient auparavant exclus du RSA activité.** Exemples avec une personne célibataire sans enfant, payée au SMIC horaire.

	RSA Activité 2015	Prime d'activité 2016	Supplément RSA A 2015
Jeune entre 18 et 25 ans	Exclu du système	Entre 132€ et 246€ *	Entre 132€ et 246€ *
Mi temps (0,5 SMIC)	246	246	0
3/4 temps (0,75 SMIC)	132	188	56
Plein temps (SMIC)	65	132	67

\* Montants calculés pour les 3 exemples suivant

## Réforme des rythmes scolaires

Fin 2014, l'Assemblée nationale a voté pour l'année 2015-2016, le maintien au même niveau des aides aux communes pour la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires, dans les écoles publiques ou privées sous contrat. Les subventions - 50 euros annuels par enfant - seront toutefois conditionnées à la conclusion par les communes d'un «Projet Educatif Territorial», afin que **le fonds ne finance pas une simple «garderie» pour les enfants.** C'était déjà en partie le cas, puisque la Caisse d'Allocations Familiales abonde le fonds à hauteur de 53 euros de plus par enfant si la commune organise des activités culturelles, artistiques ou sportives. Le Pradet n'a toujours ni PEDT, ni activité. Il va falloir faire une croix sur les subventions ou faire payer les parents... ou les deux !!

# Ecole élémentaire Jean Jaurès

Si dans notre pays la plupart des maires - quelle que soit leur sensibilité politique - se battent dans leur commune pour défendre leurs écoles publiques et éviter la fermeture d'une seule de leurs classes, le premier édile de notre commune a fait preuve d'une originalité certaine: dès son élection en mars 2014, tous ses efforts, son temps et son énergie ont pu être déployés pour fermer une école toute entière: l'école élémentaire publique Jean Jaurès, école plus que centenaire à laquelle nombre de Pradétans sont affectivement attachés.



Sans bien sûr avoir dévoilé aux Pradétans son sinistre projet lors de la campagne des dernières élections municipales...

Cette volonté plus que regrettable de fermeture de l'Ecole Jean Jaurès s'était traduite par la désaffectation des locaux de l'école, votée par la nouvelle équipe municipale lors du Conseil municipal du 24 novembre dernier, malgré notre opposition. Le processus engagé par la municipalité visant la fermeture de l'école est désormais aujourd'hui entaché d'illégalité.

## Le Tribunal Administratif de Toulon donne tort à la Mairie du Pradet

En effet, par son jugement lu en audience publique du 24 avril 2015, le Tribunal Administratif de Toulon a annulé les décisions de la Mairie du Pradet de refuser, en juin 2014, les inscriptions à l'Ecole élémentaire Jean Jaurès de plusieurs enfants, dont les parents souhaitent qu'ils poursuivent leur scolarité au sein de cet établissement.

En outre, le Tribunal lui a enjoint de procéder au réexamen de ces demandes d'inscription à l'Ecole Jean Jaurès dans un délai d'1 mois à compter de la notification des jugements.

Outre le fait qu'un service public offert jusqu'ici aux Pradétans est supprimé, cette fermeture a malheureusement entraîné la suppression de 4 postes d'enseignants à l'Ecole Jean Jaurès ainsi que la perte de 2 classes d'élémentaire sur notre commune. Nous passons de 20 classes d'élémentaire réparties sur 3 groupes scolaires fin juin 2014 à 18 classes d'élémentaire réparties sur les élémentaires Charles Sandro et Marcel Pagnol. A noter que malgré le catastrophisme de la majorité municipale sur des baisses d'effectifs perpétuelles sur la commune, qui justifiait selon elle la fermeture d'une école - excusez du peu - les effectifs pour la rentrée 2015 sont stables par rapport à ceux de la rentrée 2014 !!



Ineptie !! La saturation des moyens d'accueil des enfants dans les groupes scolaires Charles Sandro et Marcel Pagnol ne sera bonne pour personne. Les problèmes de stationnement sont amplifiés, des services de cantine supplémentaires sont nécessaires - avec une entrée dans la cantine à 13H pour les derniers élèves !! -, moins de classes seront disponibles pour la mise en place d'hypothétiques activités pour la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, plus les groupes scolaires sont importants, plus il est difficile de s'opposer à des fermetures de classes, l'Inspection Académique raisonnant uniquement sur une moyenne par classe. Pour les mêmes raisons, il est très difficile de justifier une ouverture de poste: en effet, une montée d'effectif d'une trentaine d'enfants - envisageable avec les constructions à venir - est facilement "absorbable" pour un groupe scolaire important, en faisant monter les effectifs de chaque classe, le tout sans atteindre les seuils déclenchant une ouverture de poste. Avec des petites structures, ce principe a un effet moindre et des ouvertures de postes sont plus faciles. **En fermant l'école Jean Jaurès, la municipalité se tire donc doublement une balle dans le pied pour les années à venir. CQFD**